

## CAMPAGNE DES BOURSES NATIONALES DE COLLÈGE Année Scolaire 2020-2021

La date limite nationale de demande de bourse de collège est fixée au 15 octobre 2020, pour tous les élèves scolarisés dans les établissements publics ou privés.

Les demandes formulées en ligne doivent être effectuées du jour de la rentrée scolaire jusqu'au 15 octobre 2020 avant 24h (minuit).

Les demandes en version papier doivent être déposées ou parvenir à l'établissement au plus tard le 15 octobre 2020.

Pour les élèves scolarisés au CNED, la date limite de dépôt des demandes de bourse nationale de collège est fixée au 31 octobre 2020.

### BARÈME DES BOURSES NATIONALES DE COLLÈGE Année Scolaire 2020-2021

Nombre d'enfants à charge	Plafonds de ressources du foyer à ne pas dépasser Revenu fiscal de référence de l'avis d'imposition 2020 sur les revenus de 2019		
	Echelon 1	Echelon 2	Echelon 3
1	15 609	8 437	2 977
2	19 210	10 385	3 664
3	22 812	12 332	4 351
4	26 414	14 280	5 038
5	30 017	16 227	5 725
6	33 619	18 173	6 412
7	37 220	20 121	7 099
8 ou plus	40 822	22 068	7 786
Montant annuel de la bourse	105 €	294 €	459 €

Montant annuel de la prime d'internat (accordée aux élèves boursiers internes)	258 €	276 €	297 €
--	-------	-------	-------

# Demander une bourse de collège

En ligne c'est plus simple et efficace !

Du 1<sup>er</sup> septembre au 15 octobre 2020

Vous êtes plus de **400 000** à avoir fait une demande en ligne en 2019

### Les indispensables pour ma demande de bourse en ligne



Mon avis d'impôt 2020




L'identifiant et le mot de passe de mon compte Éducation nationale (ATEN) fournis par le collège  
ou  
de mon compte France Connect



Mon adresse de messagerie électronique

### Le déroulement de ma demande

- Je me connecte à **Scolarité services** avec mon compte ATEN ou  <https://teleservices.ac-bordeaux.fr/ts>  
Un guide est mis à ma disposition pour m'aider à me connecter.
- Je fais une seule demande pour tous mes enfants scolarisés dans le même collège.
- Je donne mon accord pour l'actualisation de mes informations fiscales chaque année durant la scolarité de mes enfants au collège. Dans ce cas, je n'ai plus besoin de faire une demande de bourse à chaque rentrée.
- Je vois immédiatement si j'ai droit à une bourse et son montant.

Si vous vous apercevez que vous avez fait de bonne foi une déclaration erronée, n'oubliez pas de le signaler à l'établissement : vous avez le droit à l'erreur.

[education.gouv.fr/aides-financieres-college](https://education.gouv.fr/aides-financieres-college)